

Rapport du Président

Commission permanente
vendredi 8 décembre 2023
N° CP-2023-10-5-4
N° applicatif 7954

5^{ème} Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction éducation et jeunesse

PARTENARIAT AVEC LE RESEAU CANOPE GRAND EST EN LIEN AVEC DES ACTIONS ÉDUCATIVES AU BÉNÉFICE DES COLLÉGIENS ALSACIENS

Résumé : Le budget primitif 2023 a rappelé l'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace dans son intervention en faveur de la jeunesse. Il s'agit de permettre à chaque adulte en devenir de développer les compétences nécessaires à la vie citoyenne et professionnelle.

A cette fin, la Collectivité européenne d'Alsace met en œuvre des actions éducatives au bénéfice des jeunes alsaciens. Dans la perspective d'enrichir ces propositions en faveur des collégiens, il est proposé de nouer un partenariat avec le Réseau Canopé Grand Est, opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et d'attribuer à cet acteur une subvention de fonctionnement de 10 000 €, au titre de l'année scolaire 2023-2024, pour la mise en œuvre d'actions éducatives au bénéfice des collégiens alsaciens.

Avec 147 collèges publics, la Collectivité européenne d'Alsace est la deuxième Collectivité de France en termes de gestion de collèges publics derrière le département du Nord. À travers une politique volontariste et ambitieuse en faveur de la réussite et du bien-être des collégiens, la Collectivité européenne d'Alsace déploie et met en œuvre des actions éducatives qui accompagnent les jeunes alsaciens dans l'apprentissage des fondamentaux de la vie, en complémentarité avec le programme riche proposé par l'Éducation Nationale. Cette politique, qui mobilise un budget annuel de 600 000 €, permet à l'heure actuelle de toucher plus d'un collégien sur trois.

Pour répondre aux enjeux que l'actualité impose et poursuivre le développement de ses actions, comme la lutte contre le harcèlement chez les mineurs ou l'accompagnement des jeunes dans leur découverte de la vie démocratique, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité, pour cette année 2023, engager un partenariat avec Réseau Canopé et plus particulièrement les Ateliers d'Alsace, qui sont implantés à Strasbourg et Mulhouse. Réseau Canopé, établissement public placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, propose aux collectivités territoriales son expertise des enjeux éducatifs et met en œuvre des méthodes pédagogiques innovantes et attractives qui répondent aux besoins et aux attentes des équipes éducatives.

Cette première collaboration, expérimentale, permettra d'engager un travail collaboratif sur des sujets partagés et considérés comme une priorité pour la Collectivité européenne d'Alsace. Elle se traduira par la mise en œuvre des projets suivants.

La co-construction et le soutien technique dans l'animation de deux webinaires.

Le premier webinaire portera sur la présentation de l'outil Démo Pratique que la Collectivité européenne d'Alsace a développé et qui a été officiellement lancé le 4 décembre au collège de Wasselone. Ce temps d'animation permettra de présenter cette ressource qui peut être téléchargée gratuitement sur le site de la collectivité à l'ensemble de la communauté éducative.

Le deuxième webinaire s'adressera aux parents d'élèves des collégiens alsaciens et sera organisé à la rentrée 2024, déclinant ainsi de façon opérationnelle le plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs que la Collectivité européenne d'Alsace a voté le 17 octobre 2023. Ce webinaire aura pour objectif d'aborder la problématique du cyberharcèlement et de sensibiliser les parents à un usage raisonné et approprié des écrans dans les foyers.

L'organisation au printemps 2024 de la journée « Tous mobilisés contre le harcèlement »

Toujours dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre le harcèlement chez les mineurs de la Collectivité européenne d'Alsace, il est prévu d'organiser au printemps 2024 une journée réunissant les acteurs alsaciens qui œuvrent dans ce champ. Les Ateliers Canopé d'Alsace participeront avec les membres du comité interdisciplinaire académique à la construction du programme de cette journée et à son animation.

Une aide en conseil, expertise et formation pour le déploiement d'outils pédagogiques dans les collèges

Les Ateliers Canopé d'Alsace accompagneront la réflexion de la Collectivité européenne d'Alsace dans le choix et l'acquisition de ressources ludo-pédagogiques qui répondent aux objectifs et aux priorités identifiées dans sa politique jeunesse comme l'éducation à la sexualité et la vie affective des adolescents, les pratiques démocratiques, le climat scolaire et la lutte contre le harcèlement. Ce partenariat se déclinera notamment dans la mise en place de l'escape game « Entrons dans le jeu pour sortir du cyberharcèlement » qui permet une sensibilisation des collégiens de façon ludique et immersive à la thématique du cyberharcèlement.

Toutes ces actions donneront lieu à une évaluation et une réflexion sera menée sur l'année 2024 pour rédiger une convention-cadre qui sera présentée au vote des élus et posera les bases d'une collaboration plus pérenne et ambitieuse avec Réseau Canopé, toujours dans l'optique de développer et renforcer les actions éducatives proposées aux collèges alsaciens.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Réseau Canopé Grand Est pour la mise en œuvre d'actions éducatives au bénéfice de collégiens alsaciens.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Réseau Canopé Grand Est, établissement public placé sous la tutelle du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, pour la mise en œuvre d'actions éducatives au bénéfice de collégiens alsaciens, au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Il est précisé que cette subvention fera l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O003	P207E01	T60	(3315) 65-657381-288	10 000 €
TOTAL					10 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.